



Luxembourg, le 26 OCT. 2023

Madame Marguy Klasen  
14, Rue Batty Weber  
**L-4784 PETANGE**

**N/Réf.: 107017**

Madame,

Je me réfère à votre requête réceptionnée le 22 septembre 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de BETTENDORF: section C de GILSDORF (Auf dem Wohweg), sous le numéro 2635/4974.

Pour tout déboisement inférieur à 0,5 hectares, suivi d'une reconstitution du peuplement forestier selon les règles de l'art dans un délai de 3 ans, aucune autorisation en vertu de la loi du 23 août 2023 sur les forêts n'est requise.

A titre indicatif, je me permets de vous informer que pour toute coupe dépassant le volume de 40 m<sup>3</sup>, une notification doit en être faite auprès du Service des forêts de l'Administration de la nature et des forêts (forets@anf.etat.lu) par courrier postal ou voie électronique au plus tard 2 jours ouvrables avant le début des travaux et spécifiée 30 jours après la fin des travaux en indiquant le numéro d'identification, la commune, la section de commune, le lieu-dit, les parcelles cadastrales, les essences, les volumes coupés et la date des travaux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de BETTENDORF